

Annulation d'une promesse de vente.

Attention : Cette formalité doit s'effectuer sous forme d'une lettre recommandée A.R. dans un délai de 7 jours après la réception de la promesse de vente que votre vendeur (notaire ou agent immobilier) vous a adressée lui-même par courrier recommandé A.R.

Nom
Prénom
Adresse

Objet : Rétractation de ma promesse de vente.

Monsieur,

Je reviens vers vous suite à la réception en date du de votre envoi recommandé avec avis de réception contenant la promesse de vente que nous avons signée pour l'acquisition du bien situé

Utilisant la faculté de rétractation qui m'est offerte par l'article L 271-1 du Code de la construction et de l'habitation, je vous notifie ma décision de ne pas donner suite à cette acquisition.

(Dans l'éventualité où un chèque aurait été remis lors de la signature, rajouter le paragraphe suivant :)

Ainsi que le prévoit l'article L271-2 du Code de la construction et de l'habitation je vous remercie de me restituer la somme de€ remise par chèque lors de la signature.

Je vous prie de recevoir, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Signature